

25 Juin 1935

Le service Militaire obligatoire

Nos confrères de langue arabe insistent souvent sur la nécessité d'établir le service militaire obligatoire dans les pays de mandat. Comment ne pas leur donner raison ?

Certains présentent le service militaire comme la seule solution au chômage, comme le seul moyen d'occuper d'une manière permanente – et relativement à peu de frais – un nombre appréciable de citoyens à ce point de vue, le service militaire serait une excellente mesure pour notre économie. Il se peut.

Mais nous approuvons beaucoup plus volontiers ceux qui, pour réclamer l'institution du service militaire, développent des raisons d'un ordre plus élevé. Ceux, par exemple, qui voient, en lui un des meilleurs agents possibles de notre unité nationale.

Si chaque Libanais pouvait, en effet, un an après sa vie, « déraciner » tout à fait, vivre avec des hommes de son âge qui n'auront nécessairement ni les mêmes croyances, ni la même religion, ni la même naissance que lui, bien des heurts futurs se trouveraient aplanis par ce rapprochement, par cette fusion momentanée de tous les éléments constitutifs de la nation.

En même temps, le service militaire exercerait son action physique, moral et sociale sur la jeunesse : il atteindrait des intellectuels aux durs travaux du corps, il apprendrait le commandement à ceux qui sont trop disposés à obéir et, à ceux qui se croient des droits au commandement, l'obéissance. Il nivellerait les couches sociales, il façonnerait les individualités, il réduirait les révoltes, il laisserait communier dans une même existence, uniquement et proprement nationale, les hommes qu'on aura confiés à son enseignement. A un Liban auquel on reproche sa variété, son assurance et son désordre, il apprendrait l'unité, la fermeté, la discipline.

Il lui apprendrait surtout à compter sur lui-même.

Car enfin, le mandat – appelé de tous nos vœux, s'il est actuellement nécessaire, indispensable – ne sera pas toujours là pour nous défendre. Et nous serions véritablement égoïstes – et imprévoyants – si, de nous-mêmes, nous n'envisagions pas dès maintenant le moment où, sa mission accomplie, il nous laissera veiller nous-mêmes à notre sort. Les troupes françaises qui défendent l'ordre public et les frontières de notre pays, il faudra bien, un jour ou l'autre, que nous soyons en mesure de les remplacer par nos propres moyens. C'est-à-dire par des troupes libanaises.

Ce remplacement progressif ne pourra s'opérer que par un seul moyen : le service militaire obligatoire.

Aucune objection sérieuse ne pourra être élevée contre ce projet. Au contraire. L'armée française, qui garde des titres glorieux à notre reconnaissance et dont nous n'oublierons jamais le sang qu'elle a versé ici, ne pourra mieux achever son œuvre de paix dans les Etats de mandat qu'en instruisant la future armée libanaise et la future armée syrienne. Après avoir défendu notre vie, elle nous permettait de la défendre nous-mêmes.

Et elle resterait scrupuleusement conforme à l'esprit du mandat en nous apprenant patiemment comment nous pourrions, un jour, nous passer d'elle.